

TSEEAC



DAC
Direction de
l'Aviation Civile



TSEEAC

Technicien Supérieur des Études et
de l'Exploitation de l'Aviation Civile

Les **TSEEAC** peuvent être appelés à :

- **Exercer** des fonctions d'encadrement, d'études, d'exploitation, de mise en œuvre des moyens informatiques, d'instruction et d'enseignement ;
- **Assurer** le contrôle de la circulation aérienne sur certains aérodromes* ;
- **élaborer** et **diffuser** l'information aéronautique ;
- **Contrôler** les infrastructures et les servitudes aéroportuaires ;
- **Assurer** le contrôle technique d'exploitation du transport public, le contrôle de l'aviation générale, le développement des moyens informatiques, la maintenance ou l'exploitation d'équipements électriques et électroniques, l'organisation des services chargés de la logistique, la certification des aérodromes, le contrôle des services chargés de la sécurité incendie.

* Des conditions médicales particulières sont exigées pour l'exercice de fonctions de contrôle dans le cadre de la licence de contrôleur de la circulation aérienne.

> Recrutement par concours

- Les concours sont ouverts par le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie ;
- Les candidats admis suivent une scolarité d'une durée de 3 ans à l'École Nationale de l'Aviation Civile à Toulouse. Ils sont nommés élèves puis stagiaires jusqu'à leur titularisation qui intervient dès l'obtention du diplôme ;
- Les lauréats du concours sont pris en charge par la Nouvelle-Calédonie pour leur déplacement vers la métropole ;
- Au moment de leur admission à l'école nationale de l'aviation civile, les candidats reçus aux concours s'engagent à suivre la totalité de leur formation et à servir la Nouvelle-Calédonie pendant cinq ans à compter de leur titularisation ;
- Les concours sont annoncés sur le site de la Direction des Ressources Humaines de la Fonction Publique de la Nouvelle-Calédonie : www.drhfpnc.gouv.nc (dates des concours, dossiers de candidatures, dates d'inscription, annales).

> Conditions d'accès

Pour être admis au concours TSA fonctionnaire il faut :

- Être titulaires d'un Baccalauréat de l'enseignement secondaire ou d'un diplôme équivalent ;
- Être de nationalité française ;
- Jouir de vos droits civiques, n'avoir fait l'objet d'aucune condamnation pénale inscrite au bulletin n° 2 du casier judiciaire et ne pas être sous le coup d'une procédure judiciaire ;
- Être reconnu physiquement apte à l'emploi (conditions normales d'entrée dans la Fonction publique) ;
- Être en situation régulière au regard du code du Service National ;
- Avoir au minimum 18 ans.



> Formation initiale à l'ENAC

La formation est de trois ans à l'ENAC.

Pluridisciplinaire, c'est une véritable formation professionnelle, son principe étant d'initier le futur technicien à tous les aspects des différentes fonctions qu'il est appelé à exercer, grâce à une large part laissée à la formation pratique.

- La 1^{ère} année, les cours permettent d'acquérir les fondements de la culture aéronautique et technique et les enseignements généraux ;
- La 2^e année comprend les formations métiers, une initiation au contrôle d'aérodrome, une initiation à l'audit et au management et un stage ;
- La 3^e année associe une formation pratique au contrôle d'aérodrome pour l'obtention de la licence de contrôle, des formations métiers en rapport avec le premier emploi et un stage pratique suivi de la rédaction d'un mémoire.

La formation a été conçue pour doter le futur technicien des bases fondamentales nécessaires à l'exercice de toutes les responsabilités des TSEEAC et permettre d'avoir un parcours professionnel diversifié tout au long de sa carrière. Pendant toute la durée de la formation, l'élève apprendra à travailler en situation quasi réelle, grâce aux outils pédagogiques de l'ENAC : simulateurs d'aérodrome, simulateurs de vol, bureau d'Informations aéronautiques, systèmes de télécommunications.

> Rémunération

- À l'ENAC de la 1^{ère} à la 3^e année de 240 000 F à 260 000 F (+ une indemnité mensuelle de frais d'environ 100 000 F) ;
- Après titularisation : 360 000 F (primes incluses).

Les salaires peuvent varier selon le déroulement de carrière, le lieu d'affectation et le poste tenu.

> Les épreuves du concours

I - ÉPREUVES D'ADMISSIBILITÉ

ÉPREUVES ÉCRITES OBLIGATOIRES

Épreuves	Durée	Coef.	Note éliminatoire
Français	3 h	3	< 5
Mathématiques ⁽¹⁾	2 h	3	< 5

ÉPREUVE ÉCRITE OBLIGATOIRES OPTIONNELLES

Choix d'une seule épreuve

Épreuves	Durée	Coef.	Note éliminatoire
Soit Mathématiques et Physique ⁽¹⁾	3 h	6	< 5
Soit Sciences de l'Ingénieur ⁽¹⁾	3 h	6	< 5

ÉPREUVE ÉCRITES FACULTATIVES

Il est permis de s'inscrire à une épreuve de langue vivante et à l'épreuve de connaissances aéronautiques.

Épreuves	Durée	Pas de Coef.
Connaissances aéronautiques ⁽¹⁾	1 h	Bonus
Allemand, Espagnol, Italien ou russe	1 h	Bonus

Pour les épreuves facultatives, seuls sont pris en compte les points au-dessus de 10. À l'issue des épreuves d'admissibilité, le jury établit la liste des candidats autorisés à passer les épreuves d'admission.

> ÉPREUVES D'ADMISSION

ÉPREUVES ORALES OBLIGATOIRES :

Épreuves	Durée	Coef.	Note éliminatoire
Anglais	15 mn	3	< 10
Entretien avec le jury	30 mn	2	< 8

Toutes les épreuves sont notées de 0 à 20.

À l'issue des épreuves d'admission, le jury établit une liste de candidats admis parmi ceux ayant obtenu un minimum de 170 points à l'ensemble des épreuves écrites et orales.

> LE PROGRAMME DES ÉPREUVES

> ÉPREUVES ÉCRITES OBLIGATOIRES

- **FRANÇAIS** : L'épreuve de composition française doit avant tout permettre d'apprécier votre aptitude à exposer clairement une question et à rédiger correctement.

La présentation matérielle et l'orthographe de la copie influenceront sur la note.

- **MATHÉMATIQUES ⁽¹⁾** : Programme en vigueur de la classe de terminale STI 2D.

> ÉPREUVES ÉCRITES OBLIGATOIRES OPTIONNELLES (CHOIX D'UNE SEULE ÉPREUVE)

- **MATHÉMATIQUE ET PHYSIQUE ⁽¹⁾** : Programmes de mathématiques et physique en vigueur dans la classe de terminale S ;
- **SCIENCES DE L'INGÉNIEUR** : Programme en vigueur de la classe de terminale S option «Sciences de l'ingénieur».

⁽¹⁾ Épreuves pouvant se présenter sous forme de Questionnaire à Choix Multiples (QCM)

> ÉPREUVES ÉCRITES FACULTATIVES

- **CONNAISSANCES AÉRONAUTIQUES** : L'épreuve consiste en un sondage des connaissances générales du candidat dans les domaines techniques et du contrôle de la circulation aérienne. L'épreuve ne comportera pas de problèmes complexes mais pourra comporter des calculs simples ou l'application de formules usuelles.

L'épreuve porte sur les matières suivantes :

a - NAVIGATION ET RADIONAVIGATION :

- Définitions fondamentales (Nord, routes, caps, etc.) ;
- Les unités, cartes Mercator et Lambert ;
- Utilisation pratique ;
- Le triangle de vitesses ;
- Résolution du triangle des vitesses ;
- Problèmes usuels de conversion d'unités ;

(Nota : l'utilisation de cartes, rapporteurs et computeurs est incluse dans le programme).

- Notions sur la mesure de la vitesse et de l'altitude, correction de vitesse, calculs fondamentaux ;
- Notions sur les installations et matériels usuels de radionavigation en route et à l'atterrissage, description, utilisation, portées, principe ;

b - MÉTÉOROLOGIE :

- Notions fondamentales sur les masses d'air, les types de nuages, frontologie ;
- Pressions, humidité ;
- Phénomènes dangereux pour l'aéronautique : givrage, turbulence, orages, brouillards.

c - CONTRÔLE DE LA CIRCULATION AÉRIENNE :

- Règles de l'air. Services de la circulation aérienne ;
- Organisation du contrôle, procédures en vigueur ;
- Procédures du contrôle d'aérodrome et d'approche, du contrôle régional ;
- Informations aéronautiques, AIP ;
- Messages ;
- Altimétrie ;
- Service d'alerte.

d- TECHNIQUE AÉRONAUTIQUE ET AÉRODYNAMIQUE :

- L'avion. Description. Les éléments constitutifs. La cellule ;
 - Les gouvernes. Les dispositifs hypersustentateurs ;
 - Éléments d'aérodynamique. Portance. Traînée. Équations du vol. En palier, en montée, en descente ;
 - Notions sur les propulseurs .
- Description. Éléments constitutifs.
Notions sur les instruments de bord.

Pour préparer cette épreuve, divers ouvrages spécialisés peuvent être utilisés, notamment le «Manuel du pilote d'avion», et «Initiation à l'aéronautique».

> LANGUE VIVANTE FACULTATIVE

Allemand, Espagnol, Italien, Russe. L'épreuve doit permettre de déterminer l'aptitude des candidats à s'exprimer correctement et à comprendre les documents.

L'épreuve peut comporter soit un thème, une version ou un essai, soit un test d'évaluation des connaissances.

Les sujets seront d'ordre général, faisant appel au vocabulaire courant. Un bon niveau de classe terminale est requis.

> ÉPREUVES ORALES OBLIGATOIRES

- **ENTRETIEN AVEC LE JURY** : À partir d'un texte, la conversation avec le jury doit permettre d'apprécier les qualités de réflexion et les connaissances du candidat ;
- **ANGLAIS** : L'épreuve doit permettre de déterminer l'aptitude du candidat à comprendre des documents sonores et à s'exprimer correctement.

L'interrogation du candidat se fonde sur des enregistrements authentiques, en langue anglaise, d'extraits de dialogues ou interviews traitant de sujets d'actualité. Ces extraits sont chacun d'une durée d'environ 2 minutes.

La durée de la préparation est de 20 minutes. La durée de l'interrogation est de 15 minutes.

IMPORTANT

En fonction, de votre rang de classement au concours et de la capacité d'accueil des promotions à l'ENAC, quelques mois peuvent s'écouler entre la proclamation de l'admission et l'entrée en scolarité.

